



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, le CINQ DECEMBRE.

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 15 novembre et le 22 novembre 2022 Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 22 – Votes pour : 21 – Votes contre : 0 – Abstention : 1 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : S. ALLEG – G. BARRA – A. MAGNIN MELOT – R. MARTEL TRIGANCE- B. MONTAGNE Adjoint

J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA – M. BODY – A. CARRU MARTEL – N. DEDULLE LELUIN - J.L. GIRAUD - J. HENSELER -

S. LAINE – C. MENARD - E. MENUT- N. PIGAGLIO - N. PERRICHON - A. RASKIN -J. RAYNAUD - **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : J. DUBOIS (pouvoir à C. BOUGE) - M. MARTEAU (pouvoir à S. LAINE)

Absents non excusés : M. RAYNAUD

### CREATION DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE NOMINATION DU COMITE DE PILOTAGE

Vu la délibération 2022-12-05/ 010 du 5 décembre 2022, concernant la création d'un atlas de la biodiversité communale et autorisant la signature de la convention de partenariat avec Terre Blanche et monsieur Lennart Perlhagen (domaine de la Grande Bastide).

Monsieur le Maire précise que la convention de partenariat prévoit la création d'un comité de pilotage. Ainsi, la commune et les 2 partenaires financiers constituent un comité de pilotage ABC, regroupant au moins un représentant de chaque entité et maximum 5 représentants afin de co-construire le programme de l'ABC avec le bureau d'études (sont invités à chaque réunion, le bureau d'études et les agents communaux en fonction des sujets traités).

De plein droit, sont présents au comité de pilotage :

- Monsieur le Maire.
- Madame Magnin-Melot.
- Monsieur Vaugoude (Terre Blanche), ou son représentant.
- Monsieur Perlhagen (domaine de la Grande Bastide), ou son représentant.

Il est donc proposé, 3 membres supplémentaires :

- Madame Carru Martel
- Madame Bisque Lavorgna
- Madame Dedulle Leluin

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

## DECIDE

- D'APPROUVER la création d'un comité de pilotage, présidé par M. le Maire, tel que proposé ci-dessus.
- DE DONNER tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'exécution de cette présente délibération.

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance

Sylvie ALLEG



Le Maire,

Camille BOUGÉ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)